



Annexe au Procès-verbal de l'assemblée annuelle 2022

Après la partie formelle de l'assemblée annuelle, une table ronde a eu lieu l'après-midi sur la manière de traiter les collections musicales d'envergure nationale et l'idée de constituer un centre de documentation national pour la musique. En effet, nous avons souvent constaté, au sein de l'ASCM/IAML, que les archives d'institutions d'importance nationale, comme celles de l'Association Suisse des Musiciens ou les archives des partitions de musique de SUISSA, posent d'énormes défis aux bibliothèques réceptrices potentielles.

Andres Pfister (Suisa), Antonio Baldassarre (Haute école de musique de Lucerne) et Thomas Gartmann (Haute école des arts de Berne) ont participé à la table ronde. Cette réflexion politico culturelle était menée avec, en arrière-fond, les discussions en cours sur le "Dialogue culturel national" et dans la perspective du nouveau message sur la culture du Conseil fédéral. Il s'agissait de discuter de la manière dont les champs d'action et les orientations d'une politique culturelle nationale devraient être développés et du rôle que l'ASCM/IAML pourrait jouer dans ce contexte.

Après l'assemblée annuelle 2022, le comité a envoyé une requête à l'Office fédéral de la culture, dans laquelle il souligne le fait que les fonds contenant des partitions non éditées ne parviennent fréquemment pas trouver un lieu de conservation et disparaissent ainsi de la mémoire collective. Afin d'éviter cela à l'avenir, l'ASCM/IAML s'est proposée comme plateforme de dialogue pour les premières étapes.
